

COMMUNE DE LABARDE

Proces verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 mai 2013

Convocation en date du 02 mai 2013

Approbation du compte rendu du précédent CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés, le compte rendu de la séance du 04 avril 2013.

Présents : Mme MONNEREAU Maire, M. PILONORD, Mme MEYRES, Mme DUPUY, Adjoint, Mme PERROY, M. LIAUBET, M. BARES, M. LEGALLAIS M. FONMARTY Conseillers Municipaux.
Procuration de Mr RASO à Mme MONNEREAU
Procuration de M. VALENTIN à M. FONMARTY
Excusée : Mme CHABOT Valérie
Monsieur FONMARTY a été nommé secrétaire de séance.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2013-1505-01 ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DU BOURG – CHOIX DU CABINET D'ETUDES ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Après analyse des candidatures reçues le 12 mars 2013, la Commission d'Appels d'Offres a auditionné trois cabinets d'études le 19 avril 2013, en présence de Monsieur Noël, architecte du CAUE.

A l'issue de cette réunion, la CAO a retenu le Cabinet d'Etudes de Madame Valérie LE GOFF domiciliée 78 rue Jadaïque à Bordeaux, pour un montant Hors Taxes de 15 000 euros.

Madame le Maire propose à ses collègues de valider le choix de la Commission d'Appels d'Offres et de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une subvention pour ce projet.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

DECIDE de retenir la candidature du Cabinet d'Etudes de Madame Valérie LE GOFF pour un montant Hors Taxes de 15 000 euros.

SOLLICITE l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet.

ADMINISTRATION GENERALE – DELIBERATION N° 2013-1505-02 RESTAURATION SCOLAIRE – CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES – Fouritures et livraison en liaison froide de repas

Vu la nécessité de trouver un prestataire de service pour les repas « enfants » et « adultes » au restaurant scolaire à partir de la rentrée scolaire 2013/2014,

Vu les souhaits des Communes de Cantenac et de Labarde de regrouper la prestation concernant leurs repas,

Il est proposé au Conseil Municipal la création d'un groupement de commandes entre les deux collectivités dont le fonctionnement sera défini par convention.

Une commission d'appels d'offres sera spécialement constituée, comprenant outre le maire de la collectivité assurant la charge de la coordination, un membre issu de la commission d'appel d'offres de chaque collectivité.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

ELIT Monsieur Gil PILONORD en qualité de membre titulaire
Pour siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

ADMINISTRATION GENERALE– DELIBERATION N° 2013-1505-03
ADOPTION DES CIRCUITS DE RANDONNEE ET DE LA CONVENTION DE GESTION
COMMUNE / COMMUNAUTE DES COMMUNES MEDOC-ESTUAIRE

L'étude préalable à la création d'un itinéraire de randonnées intercommunal nommé «la route de l'Estuaire» est terminée. Il est donc nécessaire de donner un avis définitif sur le tracé tel qu'il a été arrêté et de mettre en place les modalités de gestion des itinéraires de randonnées avec la Communauté de Communes.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension :

- **DONNE** un avis favorable au plan de randonnées annexé à la présente délibération,
- **APPROUVE** la liste des chemins ruraux annexée à la présente délibération, et de fait autoriser le passage des randonneurs pédestres et à vélo,
- **APPROUVE** l'affectation donnée aux emprises publiques ou privées de la commune et de demander au Maire de prendre les mesures, notamment de police, nécessaires à son respect,
- **AUTORISE** le Maire à signer la Convention de gestion des chemins de randonnées avec la Communauté de Communes Médoc-Estuaire,
- **AUTORISE** le Maire à signer les contrats de prêt à usage tripartite avec les propriétaires privés et la Communauté de Communes Médoc-Estuaire,
- **AUTORISE** le Maire à donner son accord pour une future inscription des chemins ruraux empruntés par l'itinéraire au PDESI (Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires).

FINANCES– DELIBERATION N° 2013-1505-04
REVISION ANNUELLE DES LOYERS DES LOGEMENTS SOCIAUX

Madame le Maire propose à ses collègues la révision à la date anniversaire des loyers des logements sociaux situés 1, place des Anciennes Ecoles.

Après avoir pris connaissance de l'indice de référence publié par l'INSEE et servant de base au calcul de la révision des loyers (article n°9 de la loi n°2008-111 du 08 février 2008).

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstension décide :

➤ **Logement Madame VABRE Céline à compter du 1^{er} juin 2013 :**

◆ <u>Loyer appartement :</u>	305.56 €
◆ <u>Loyer garage :</u>	25.75 €
◆ <u>Ordures ménagères :</u>	7.00 €
◆ <u>Entretien environnement :</u>	11.21 €

➤ **Logement de Madame Millières Christine à compter du 1^{er} juillet 2013 :**

◆ <u>Loyer appartement :</u>	321.01 €
◆ <u>Loyer garage :</u>	26.10 €
◆ <u>Ordures ménagères :</u>	7.00 €
◆ <u>Entretien environnement :</u>	11.21 €

FINANCES– DELIBERATION N° 2013-1505-05
REVISION DES TARIFS ET DES CAUTIONS – LOCATION FOYER COMMUNAL

Madame le Maire propose à l'assemblée de procéder à une modification des tarifs de location du foyer communal pour les personnes extérieures à la commune.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention décide :

- De majorer le tarif de location aux hors communes,
- De modifier le montant de la caution pour le ménage et les éventuelles dégradations

Les tarifs suivants sont en conséquence votés à compter du **1er juin 2013** :

Désignation	Montant
Habitants de Labarde	100.00 €
Personnel communal	100.00 €
Personnes extérieures à la commune	250.00 €
Caution pour dégradations	250.00 €
Caution pour ménage non fait	100.00 €

FINANCES– DELIBERATION N° 2013-1505-06
AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UN CHEQUE

Madame le Maire demande à ses collègues d'accepter l'encaissement d'un chèque d'un montant de 71.76 € au nom de Monsieur DELAS Guillaume.

Ce chèque représente le remboursement du changement du barillet de la porte du foyer communal suite à la perte des clés après une location.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **AUTORISE** l'encaissement du chèque de Monsieur DELAS Guillaume d'un montant de 71.76 €.

RESSOURCES HUMAINES– DELIBERATION N° 2013-1505-07
CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Madame le Maire propose la création d'un emploi saisonnier d'été, destiné aux services techniques.

Le Conseil Municipal, à 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **DECIDE** la création d'un poste d'emploi saisonnier pour l'été 2013

Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2013.

Questions diverses :

- ◆ Monsieur Legallais nous fait une projection du futur site internet de la commune.
- ◆ Monsieur Pilonord nous informe de la diffusion auprès des familles, d'un questionnaire concernant la réforme des rythmes scolaires.
- ◆ Madame le Maire nous informe de la projection d'un film réalisé par l'instituteur Monsieur Ortiou, sur le voyage effectué par les enfants de l'école en Charente Maritime.
- ◆ Suite à une demande émise par Monsieur LEE, ancien maire de la commune, un tableau lui a été remis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.